

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/1968
5 janvier 1951
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE
SECRETAIRE GENERAL AU SUJET DES POUVOIRS DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS
DE L'EQUATEUR AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du Ministre des relations extérieures de l'Equateur, un télégramme daté du 2 janvier 1951 aux termes duquel MM. Alfonso Moscoso et Teodoro Bustamante ont été nommés représentants suppléants de l'Equateur au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs suffisants.

